**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-275178

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# D'un canton à l'autre

## Genève

#### Cours en emploi pour aides familiales: 60 collaboratrices formées depuis 6 ans

Neuf aides familiales ont reçu, le 22 fé-vrier, leur diplôme décerné par la Fédéra-tion genevoise des services d'aide fami-liale. C'est l'aboutissement de 16 mois liale. C'est l'aboutissement de 16 mois d'étude, comportant 700 heures de cours théoriques, complétés par des stages pratiques dans deux institutions sociales et auprès de familles ou de personnes âgées. Cette formation, combinant la théorie de la pratique aférithée.

et la pratique, rétribuée, est ouverte à des femmes âgées de 30 à 45 ans, possédant femmes âgées de 30 à 45 ans, possédant donc déjà une certaine expérience de la vie. En comptant les 9 aides familiales fraîchement diplômées de la 6° volée, ce sont en tout 60 femmes qui ont bénéficié de ce cours en emploi, subventionné conjointement par les départements de l'Instruction publique et de la Prévoyance sociale et de la santé publique.

L'aide familiale, on ne le répétera jamais assez, est une femme d'expérience, dotée d'une solide formation professionnelle, qui vient donner le coup de main nécessaire à une famille ou à une personne

cessaire à une famille ou à une personne seule dans une situation difficile à cause de la maladie, de circonstances accidentelles ou de l'âge.

#### Pétition de Terre des femmes pour un refuge: Renvoi en commission pour réexamen

La pétition du mouvement Terre des femmes demandant à la ville de Genève un refuge pour les femmes battues a été traitée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 février. Conclusions de la commission des pétitions dont le rappor-teur était Mlle Marie-Claire Messerli (libé-

Procéder à une étude globale en colla-boration avec l'Etat, notamment avec

Les votations fédérales

... sont pour bien des femmes un casse-tête

que la clarté va se faire dans les esprits qui

Des quatre thèmes aujourd'hui en cause, la 9e revision de l'AVS est certes le

pourront poser leurs questions sur la 9e ré-

pourroin poser teurs questions sur la 9"re-vision: misère ou sécurité de nos vieux jours? Cotisations toujours plus lourdes? Equilibre financier de la sécurité sociale? Etc., etc. Un entretien de ce genre, dans un climat de confiance, contribue plus à la compréhension des objets en votation que de belles oraisons à la radio et à la TV.

Grand Conseil neuchâtelois Le récent décès du Dr Raphaël de Kalbermatten crée une vacance au Grand

Kalbermatten crée une vacance au Grand Conseil où il occupait un siège de l'Al-liance des Indépendants. C'est Mile Françoise Veuilleumier, première des viennent-ensuite, qui est appelée à lui suc-céder. Elle sera assermentée à la session extraordinaire du 23 février. Mile Veuil-leumier a fait ses études à l'Ecole de com-merce de La Chaux-de-Fonds et passé son diplâme à l'Ecole suprieure de com-

son diplôme à l'Ecole supérieure de com-merce de Neuchâtel. Chef d'une agence de

Une nouvelle députée au

invite à réfléchir plus avant aux

du 26 février...

Neuchâtel

l'Office de protection de la jeunesse, afin de voir de quelle manière une aide morale et financière aux femmes bat-

tues peut être accordée. Entrer en relations avec les organes existants, tel le Foyer de la femme de l'Armée du Salut, afin d'étudier avec l'Arme du Saut, ann d'etudier avec des personnes compétentes une amé-lioration concrète de la situation des femmes battues, en perfectionnant l'accueil et en établissant une perma-nence 24 heures sur 24; envisager la possibilité d'octroyer une aide financière dans le cadre du budget pour les prochaines années.

prochaines annees.

Deux conseillers municipaux, Mne
Nelly Wicky (Parti du travail) et M. Dominique Ducret (Démocrate-chrétien) expriment leur déception à l'égard du rapport de la commission. Une discussion s'engage pour tenter de déterminer à qui s engage pour tenter de determiner a qui donner la préférence pour apporter une aide concrète aux femmes battues: le Foyer de l'Armée du Salut ou le mouve-ment Terre des femmes (qui s'est divisé en deux groupes). Mile Messerli propose de renvoyer la pétition en commission pour résyamen.

D'après la fondatrice de Terre des femmes, Mme Geneviève Piret, il n'est plus nécessaire d'apporter la preuve de la né-cessité d'un refuge pour les femmes bat-tues. Pendant la première année d'existence du mouvement, pas moins de 150 femmes, à Genève seulement, ont été entourées et conseillées utilement par d'autres femmes qui, souvent, avaient connu les mêmes problèmes. Deux tiers d'entre elles ont été temporairement hébergées dans l'appartement de Mme Piret, ou chez d'autres femmes. Aujourd'hui, le mouvement s'est doté

Aujoura nui, en mouvement s est aoute de statuts et, pour l'instant, une permanence fonctionne 24 heures sur 24, au 3, av. Weber, tél. 313897.
Un groupe de femmes s'est séparé de Mme Piret à la fin de l'année dernière, pour agir selon ses propres méthodes,

dans un même but de solidarité active avec les femmes battues. Sa permanence est ouverte tous les jours de 14 à 24 heures au 9, rue Vallin, tél. 32 6451.

#### Union des femmes et Association genevoise pour les Droits de la femme

Les consultations juridiques gratuites organisées par l'Union des femmes et l'Association genevoise pour les droits de la femme, tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 h., ont lieu jusqu'au 15 mars 1978 inclus, au local de l'Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 1<sup>er</sup> étage.

22, Tue Ettenne-Dumont, 1<sup>st</sup> etage. Elles n'auront pas lieu pendant les va-cances de Pâques, c'est-à-dire les mercre-dis 22 et 29 mars. Elles reprendront dès le 5 avril 1978 à leur nouvelle adresse: 13, rue Verdaine, 2° étage, dans les locaux du BIS (Bureau d'information sociale). d'information sociale).

Quelle femme ayant vécu l'ABLA-TION d'un SEBN collaborerait à l'organisation bénévole d'un sou-tien personnel aux récentes opé-rées? ecp 34 - 1231 Conches-Genève.

#### Centre de liaison

Le centre de liaison des associations feminines genevoises vous informe que son assemblée générale se tiendra le 4 avril 1978 dans la grande salle de la Taverne de la Madeleine, 1<sup>er</sup> étage, 20, rue Toutes-Ames, à Genève.

A l'ordre du jour:

— élection ou réélection des membres du comité et de la présidente pour un comité et de la présidente pour un

comité et de la présidente, pour un nouveau mandat de 3 ans;

ratification de nouveaux membres; information sur la procédure fédérale de consultation au sujet de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes

## Jura-Sud

#### La Constitution bernoise soumise au peuple

La création du canton du Jura implique une modification des frontières du cant une modification des frontieres du cantón de Berne, d'où une adaptation de la Constitution bernoise. Le peuple a été appelé à se prononcer sur la révision constitutionnelle le 26 février 1978.

La séparation des trois districts septentrionaux réduit considérablement la partie

francophone du canton. Ce ne seront plus trancopnone du canton. Ce ne seront pius que 8% de la population qui parleront français. D'autre part, le district de langue allemande — le Laufonnais — se trouvera dans une situation d'enclave.
Une loi dite de coopération était propode de complex est consideration de la complexe de la comp

sée au peuple, aux termes de laquelle les relations des minorités avec le grand can-ton sont définies.

Un comité s'est formé pour défendre les objets de la votation, comité au sein du-quel figure le nom d'une femme, Mme Claire-Lise Renggli, de Bienne.

#### La sauvegarde des particularités

Les trois districts méridionaux du Jura et Bienne romande ont des intérêts spécifiques à sauvegarder: la langue française, la culture qui fut toujours la leur, un terri-

Les nouvelles dispositions constitution-Les nouveiles auspositunts constitution-nelles devraient permettre une législation qui tend au rayonnement des deux grou-pes linguistiques. Depuis 1846, le Jura a eu deux représentants au Conseil exécutif. Dès la création effective du futur canton, le nombre des représentants au gouverne-ment sera réduit à une personne, selon les dispositions de la coastitution fédérale dispositions de la constitution fédérale. olspositions de la constitution federate. Quant au seul représentant jurassien aux Etats, il semble qu'il n'y aura plus sa place. L'ancien canton seul pourra s'y faire représenter. Le Grand Conseil, pour sa part, fonctionne déjà avec un effectifréduit lorsqu'il s'agit des affaires du Jura bernois: 187 au lieu de 200 députés.

pernois: 187 au neu de 200 deputes. Afin de sauvegarden avec efficacité les intérêts du Jura qui demeure bernois, l'idée d'une double majorité accordée aux députés minoritaires a été écartée. S'ils sont majorisés lors d'un vote concernant les besoins spécifiques de leur région, ils pourront demander qu'un nouveau vote ait lieu, sur une autre réglementation, applicable à leur seule région.

Ces nouveaux droits de coopération in-cluent également la collaboration inter-cantonale, notamment pour le Laufonnais jouxtant Soleure et Bâle.

#### Organisation interne

Dès 1975, après les plébiscites qui confirmèrent la fidélité du sud du Jura et du Laufonnais à Berne, les responsables du Laufonnais a Berne, les responsables politiques des districts francophones et de Bienne romande s'organisèrent. Ils fondèrent une association, se donnèrent un secrétariat permanent que dirige l'ancien vice-chancelier cantonal, M. André Ory. Les travaux des responsables aboutirent à la création d'une Fédération des communes du lura bernois. Sur 50 com-

communes du Jura bernois. Sur 50 communes, 46 sont représentées au moment de la fondation (décembre 1977). Les ab-

te la folidation (decenhole 1977). Les au-sentes ont encore à se prononcer. La Fédération des communes du Jura bernois (FCJB) est avant tout un instru-ment de collaboration intercommunale. Elle comprend plusieurs commissions qui poursuivront différents buts d'informa-tion, de création d'infra-structures techniques et d'équipements socio-culturels, de planification d'aménagement du terri-toire, de développement de l'économie, de

relations extérieures, etc. Les dépenses seront couvertes par les cotisations des communes membres et par des subventions cantonales ou par des dons de tiers.

#### Contestation autonomiste

La Fédération des communes est contestée par les autonomistes qui repré-

chlore en quantité très réduite pour garan-tir son inocuité. Chaque commune pro-cède régulièrement, sur l'ensemble de son réseau, à un contrôle de l'eau. Les adoureseau, a un controle de l'eau. Les adou-cisseurs d'eau ont des effets secondaires souvent pernicieux et ne sont pas à recom-mander. L'état du lac de Neuchâtel reste critique, malgré les stations d'épuration, surtout en raison de la pollution par phos-phates contenus dans les produits de les-sive qui ne sont que très difficilement mai-triés . Une foix de plus les ménagères doitrisés. Une fois de plus, les ménagères doivent prendre conscience de leurs responsabilités! Jenny Humbert-Droz

sentent environ un tiers de la population sentent environ un tiers de la population. Là où les communes ne se sont pas affiliées, c'est qu'ils ont usé de leur influence. Pour eux, la fédération ne garantit pas suffisamment la défense de la langue ou des particularités culturelles. Du moins, pas sur le plan cantonal.

Quant à la modification de certaines dispositions cantonales, les autonomistes déforcert qu'il faille recte un siège aux déforcerts qu'il faille recte un siège aux des cantonales.

deplorent qu'il faille perdre un siège au gouvernement, un autre au Conseil des Etats. A leurs yeux, l'affaiblissement de la représentation jurassienne francophone au sein des autorités est une perte de garantie quant à la sauvegarde de leur patripoine culturel moine culturel.

En ce qui concerne le Grand Conseil, En ce qui concerne le Grand Conseil, une nouvelle réglementation devrait être élaborée ultérieurement, en vue des élec-tions de 1982, afin qu'il soit à nouveau formé de 200 députés. Rien n'est prévu à ce sujet dans la révision actuelle de la constitution.

Autre objet de contestation: la disparition de la mention de « peuple jurassien » dans la nouvelle constitution. Depuis dans la nouveile constitution. Depuis 1950, Berne avait reconnu que sa popula-tion était composée de deux peuples: celui de l'ancien canton alémanique et celui du Jura francophone. Or, cette distinction va disparaître. Les autonomistes ont déjà manifesté leur désapprobation à ce sujet, disant notamment que cette décision du

disant localiment due cette decision du Grand Conseil leur enlève leur identité. Déception des femmes autonomistes. Sur dix-sept sièges que compte le conseil de la FCJB, aucune femme n'y sera.

A.-M. S.

#### Suisse alémanique

Schaffhouse Le Grand Conseil schaffhousois a élu une femme, Mme Esther Buhrer, à la présidence pour l'année 1978. Mme Buhrer est socialiste, c'est la première fois qu'une femme préside le Grand Conseil de ce canton.



Elisabeth Zurich Mme Elisabeth Kopp est l'unique «femme-syndic» zurichoise, étant maire de la commune de Zumikon. Elle vient d'être élue présidente de la Fondation pour un « ombudsman » des con-sommateurs. Elle succède à M. Franz-Josef Kurmann, ancien président du PDC suisse, qui est devenu entre-temps l'« ombudsman » en question.

## Vaud

#### 47<sup>e</sup> journée des femmes vaudoises

Le centre de liaison des associations féminines vaudoises et la Commission fé féminines vaudoises et la Commission fe-minine de l'Union européenne ont le grand plaisir de vous convier à la 47º Journée des femmes vaudoises qui aura lieu mardi 7 mars 1978, des 9h. 45, à la salle des 22 Cantons du Buffet de la Gare CFF de

## Lausanne.

9h.45 — Bienvenue. Message du Gouvernement vaudois par M. le Conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, chef du Déd Etat Marc-Henn Ravussin, chef du De-partement des travaux publics. Allocu-tions de Mme K. Feldges, présidente de l'Union européenne de Suisse et de Mme Jacqueline Berenstein, présidente de l'Al-liance de sociétés féminines suisses.

«Conséquences de la baisse de la nata-lité et du vieillissement de la population en Europe, particulièrement en Suisse», ex-posé de M. Hermann-Michel Hagmann,

Europe, particulièrement en Suisse», exposè de M. Hermann-Michel Hagmann, Dr ès sciences sociales, chargé de cours de démographie à l'Université de Genève.

La conférence sera suivie d'un débat présidé par M. Jean-Claude Eggimann, président de la section vaudoise de l'Union européenne. Y prendront part: M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, Mme Elisabeth Guyot, collaboratrice à l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et M. H. Heinzmann, secrétaire de la Commission consultative pour le problème des étrangers. problème des étrangers.

Discussion générale.

12 h. 45 — Repas à la salle des Vignerons. 14h.15 — «Les fontaines vaudoises», causerie, illustrée de clichés, par M. Paul Bonard, professeur.

Comme d'habitude, une finance d'entrée de Fr. 5.— sera demandée pour cou-vrir les frais de la journée.

compagnie d'assurance à La Chaux-de-Fonds, elle milite à l'ADF des Montagnes neuchâteloises en qualité de membre de son comité. Mlle Veuilleumier sera la di-xième citoyenne à figurer parmi les mem-bres du Grand Conseil neuchâtelois.

#### A l'ADF

#### Le recouvrement des pensions alimentaires

qui tes invite a refectifi pius avant aux quatre thèmes sur lesquels elles auront à se prononcer. Loin de clarifier les esprits, la radio, la TV, la presse font appel à des personnalités en vue qui, à coups d'arguments massue marrèlent vos méninges et augmentent souvent la confusion plus qu'elles ne la dissipent. Témoin cette ancienne et excellente militate du suffrase Me Claudine Gabus a été sollicitée par l'ADF des Montagnes neuchâteloises à exposer ce sujet en petite conférence suive d'un débat-discussion. Me Gabus est spécialiste des problèmes féminins en matière juridique. Ses consultations pour les qu'elles ne la dissipent. L'emoin cette an-cienne et excellente militante du suffrage qui nous disait: «Après avoir écouté le premier orateur, j'ai pensé qu'il avait rai-son. Est venu le second qui défendait l'opi-nion contraire. Il n'avait assurément pas tort et je l'ai approuvé. Alors, que voter? » Ce n'est pas d'un savant et docte exposé cue la clertéva se feire dans les escrits qui femmes sont bien connues dans le bas du canton. En termes simples, clairs, sans pé-riphrases, elle a fait le tour de ce problème de haute actualité, s'attachant à souligner le lien affectif qui retient la mère à l'enfant, à dénoncer la fuite du père qui tente d'échapper à ses devoirs d'entretien en-vers l'enfant ou envers sa femme divorcée. D'une récente enquête, il ressort que la moitié sinon les deux tiers des pensions alimentaires ne sont pas payées ou ne le sont qu'avec retard. femmes sont bien connues dans le bas du s'ouvrent à la chose publique, mais bien par un dialogue simple et franc, dans une discussion amicale où chacun peut s'ex-

sont qu'avec retard. Il existe aujourd'hui déjà, sur le plan cantonal, et dans plusieurs cantons (Zu-rich, Genève, Vaud, Grisons, etc.) des possibilités de récupérer ou de faire ren-trer, par des offices compétents, les pen-sions alimentaires, voire de les avancer sans garantie d'être couvert, l'Etat étant mieux placé pour intervenir que le simple particulier.

On peut, dans l'ensemble du pays, pro-On peut, dans l'ensemble du pays, pro-céder de deux manières, soit en ayant re-cours à l'Office des poursuites qui prend l'affaire en main, mais exige préalable-ment le versement des frais qu'il devra supporter. Si le père échappe à la pour-suite par un acte de défaut de biens, les suite par un acte de défaut de biens, les chances d'aboutir sont quasi nulles. Soit en recourant à la plainte pénale qui peut être dégradante pour le débiteur, mais souvent ne manque pas d'efficacité. Si la plainte reste sans effet, le débiteur sera condamné à une peine légère, mais la femme n'en tirera aucun bénéfice.

Ces procédures n'étant pas garantes de succès, la Confédération a émis le vœu d'une intervention plus efficace. Elle ne peut qu'émettre un vœu car les mesures d'application sont du ressort des cantons. Aussi le nouveau droit de filiation fait-il

Aussi le nouveau droit de filiation fait-il un devoir aux cantons d'instituer un office d'aide et de conseils aux femmes en de telles difficultés (Office des mineurs ou auto

rité tutélaire). Dans le canton de Neuchâtel, ce problème a été soulevé en 1971 déjà par Me Maurice Favre, sous forme d'un projet de loi demandant que l'Etat avance les pensions alimentaires aux femmes en difficulté. Mais, sous l'effet de la récesdifficulte. Mais, sous l'effet de la reces-sion, cette proposition a été muée en mo-tion par le Conseil d'Etat, en 1975, préco-nisant simplement que l'Etat crédite les frais de poursuite et accèlère les procédu-res. Il faut donc souhaiter instamment que les cantons retardataires suivent dès que possible l'exemple des cantons à l'avant-garde qui ont déjà institué les offices re-commandés par la Confédération.

Les consultations juridiques gratuites organisées par l'ADF à La Chaux-de-Fonds enregistrent un succès qui dépasse les prévisions. Elles continuent.

Le comité cantonal de l'ADF se réunit fin février à Neuchâtel pour faire le point de la situation et envisager les actions au programme de l'année 78.

Non contentes de batailler pour obtenir la déclaration des composants qui entrent dans la fabrication des produits alimentai-res, de déclarer et d'encourager le boycott des «produits muets» qui taisent cette mention et d'avertir les fabricants en cause que tel ou tel de leurs produits sont

cause que ter ou ter de leurs produits sont mis à l'index...
Non contentes d'inviter la population à réflèchir sur le coût exorbitant de la santé et sur l'abus des médicaments qui porte atteinte à la santé en conduisant une enquête auprès de 400 personnes à l'échelle du canton (nous aurons l'occasion de revenir sur les résultars et conclusions de du canton (nous aurons l'occasion de revenir sur les résultats et conclusions de cette enquête aprés la conférence de presse qui sera donnée à ce sujet), les voilà qui s'en prennent à l'eau du robinet et demandent au chimiste communal de Neuchâtel et à l'inspecteur cantonal des eaux et toxiques d'exposer leur point de vue dans une conférence-débat, sur les qualités, ou défauts, de cette eau qui coule de source. La place nous étant mesurée, nous ne pouvons nous étendre sur les détails de cette intéressante conférence. Mais relevons au moins ses conclusions: l'eau du vons au moins ses conclusions: l'eau du robinet n'est pas nocive. Elle est souvent meilleure que l'eau servie en bouteille avec

### Ces infatigables consommatrices

Non contentes de batailler pour obtenir

une étiquette séduisante et que les eaux minérales, bien qu'elle soit traitée aux